

**Zeitschrift:** Vermessung, Photogrammetrie, Kulturtechnik : VPK = Mensuration, photogrammétrie, génie rural

**Herausgeber:** Schweizerischer Verein für Vermessung und Kulturtechnik (SVVK) = Société suisse des mensurations et améliorations foncières (SSMAF)

**Band:** 76 (1978)

**Heft:** 11

**Vereinsnachrichten:** VSVT Verband Schweizerischer Vermessungstechniker = ASTG association suisse des techniciens-géomètres

**Autor:** [s.n.]

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 25.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Bien que le cours de photogrammétrie architecturale qui devait avoir lieu à l'ESOP et dont les travaux devaient être présentés lors de la séance ait dû être annulé, une très intéressante exposition sur le même thème a pu être montée à l'intention de la SSP. Dans son exposé et son commentaire de l'exposition, le Prof. Kasper mentionne quelques travaux actuellement en cours ou achevés en Suisse tels que relevés d'églises et de châteaux, ou vues développées de façades et prises de vues d'intérieur (orgues anciennes, autels, statues, etc.). Ces travaux sont entrepris dans l'intention de permettre la conservation et la restauration de monuments historiques en collaboration avec les communes, l'Institut pour la Conservation des Monuments Historiques et la Protection des Biens Culturels.

*M. L. Hardegen* nous parle enfin des récents développements d'instruments de la Maison Wild Heerbrugg SA pour la photogrammétrie terrestre et à courte distance. Il décrit successivement la chambre terrestre universelle Wild P 31 avec ses trois chambres interchangeables de 45, 100 et 200 mm de distance focale, la chambre Wild P 32 qui peut être montée sur différents théodolites de la même Maison, enfin les chambres stéréométriques bien connues Wild C 120 et C 40. M. Hardegen nous donne encore la primeur d'un montage audio-visuel sur l'application de la photogrammétrie dans le domaine de la protection des biens culturels.

Le Président: Le Secrétaire:  
*R. Kägi* *J. C. Stotzer*

## VSVT ASTG

Verband Schweizerischer Vermessungstechniker  
Association suisse des techniciens-géomètres

### Die VSA zum neuen Umweltschutzgesetz

Die Vereinigung Schweizerischer Angestelltenverbände (VSA) stimmt dem neuen Entwurf grundsätzlich zu, da sie die Meinung vertritt, dass die notwendigen Schutzmassnahmen rasch in Kraft gesetzt werden sollten.

Allerdings verlangt sie, dass das Verursacherprinzip noch deutlicher geregelt werden sollte, als das vorgesehen ist. Sie vermisst eine grundsätzliche Definition des Begriffs Bodenverschmutzung und eingehendere Bestimmungen dazu.

Die VSA bedauert, dass die persönliche Anwendbarkeit des Gesetzes stark begrenzt ist, insbesondere in bezug auf Lärmeinwirkung. Im Vorentwurf wird diesbezüglich nur von Bevölkerungsgruppen gesprochen, die sich erheblich gestört fühlen sollten.

Die VSA bedauert außerordentlich, dass weder die Arbeitnehmer- noch die Konsumentenorganisationen ein Beschwerderecht haben sollen und verlangt auch die Einführung von Einzelbeschwerden.

VSA

### La FSE et la Loi sur la protection de l'environnement

La Fédération des sociétés suisses d'employés (FSE) est, quant au fond, d'accord avec le projet. Elle est en effet d'avis que les mesures de protection nécessaires doivent être mises en vigueur rapidement.

Toutefois, elle demande que le principe des responsabilités soit réglé encore plus distinctement que prévu dans le projet. Il manque aussi une définition fondamentale de ce que l'on entend par pollution du sol et des dispositions détaillées y relatives.

La FSE regrette que l'applicabilité personnelle de la loi soit très restreinte, spécialement en ce qui concerne

les émissions de bruit. L'avant-projet ne parle que de groupes de population qui pourraient se sentir dérangés de manière notable.

La FSE regrette tout particulièrement que ni les organisations de salariés ni celles de consommateurs n'auront le droit de porter plainte. Elle demande l'introduction de la plainte individuelle aussi.

FSE

### Jahresbeitrag VSVT

Die Mitglieder des VSVT, die ihren Beitrag 1978 noch nicht bezahlt haben, werden gebeten, dies *so bald wie möglich nachzuholen*, um die Arbeit des Zentralsekretariats zu erleichtern und um Mahnspesen zu vermeiden.

### Cotisation annuelle ASTG

Les membres de l'ASTG qui n'ont pas encore payé leur cotisation pour 1978 sont priés de le faire *au plus vite* pour faciliter le travail du secrétariat central et éviter des frais de rappel.

### Cotizzazione annuale ASTC

I membri che non avessero ancora pagato la cotizzazione per il 1978, sono pregati di farlo *al più presto* per facilitare il lavoro del segretariato e evitare spese di reclamo.